



**Avenant à l'accord interprofessionnel de
modération des prix de type « Bouclier Qualité
Prix » signé le 27 septembre 2019**

Vu l'article Lp. 411-2-1 du code du commerce applicable en Nouvelle-Calédonie ;

Vu les dispositions de l'accord interprofessionnel de modération des prix de type « Bouclier Qualité Prix » signé le 27 septembre 2019,

Considérant la volonté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie de continuer la lutte contre la cherté de la vie et la démarche volontariste des professionnels du secteur. Il est convenu ce qui suit :

- Les premier et troisième alinéas du titre 1 relatif à la liste de produits du panier de grande consommation sont remplacés respectivement par les dispositions suivantes :

« La liste établie par les fournisseurs et les établissements du secteur du commerce de détail à dominante alimentaire signataires du présent accord constitue un panier type « BQP » (annexes 1 et 2) composé de produits de grande consommation et de produits de 1^{ère} nécessité. **Un nombre de produits est fixé pour chaque panier défini selon la surface commerciale du point de vente (...)** »

« Les professionnels dont la surface est supérieure ou égale à 500m² devront transmettre numériquement (plateforme FTP, **sous format tableur**) mensuellement les GENCOD et les intitulés des références qu'ils ont retenus, ainsi que la valeur totale du BQP, ou à chaque changement de produit présent dans le BQP, à la Direction des Affaires Economiques (DAE). **Afin de rendre les listes de produits parfaitement lisibles par les consommateurs, leur mise en forme devra intégrer la dénomination exacte des produits, selon le modèle ci-après annexé.** »

- Le troisième alinéa du titre 6 relatif au champ d'application de l'accord est remplacé comme suit :

« Les surfaces commerciales inférieures à 500 m² affiliées ou indépendantes, hors commerces spécialisés, seront soumises aux dispositions du présent accord sur la base du volontariat. Le

nombre de produits composant leur panier est fixé à 50 références. Par ailleurs, toutes les surfaces alimentaires se verront appliquer les coefficients de marge réglementés prévus par l'annexe de l'arrêté.

- Le deuxième alinéa du titre 7 relatif aux obligations d'affichage est modifié comme suit :

« Il s'entend que les signataires assurent la logistique, la mise en place de la publicité et la visibilité des articles du BQP sur les lieux de vente pendant la durée de l'accord. A ce titre, la liste des produits composant le panier, ainsi que le prix total TTC dudit panier, doivent être affichés à l'entrée du magasin et une signalétique doit être apposée à proximité immédiate des produits. Ces affichages doivent être lisibles et visibles par les consommateurs. Les signataires s'engagent au maintien des conditions de visibilité des produits du BQP, à minima au même niveau qu'avant sa mise en place.


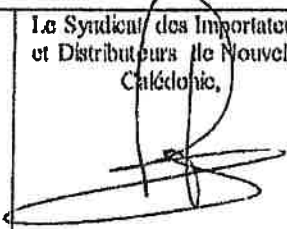



- Le premier alinéa du titre 8 relatif à la durée de l'accord est remplacé par les dispositions suivantes :

« Le présent accord conclu initialement pour une durée de six mois avec une entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2019, est prolongé pour une durée de six mois, soit jusqu'au 30 septembre 2020. Aux termes du présent accord, un BQP pérenne sera instauré selon de nouvelles dispositions et fera l'objet d'une négociation annuelle entre l'ensemble des partenaires. »

Le reste sans changement.

Fait en 5 exemplaires originaux à Nouméa le

- 2 JUIN 2020

La Fédération des Industries de Nouvelle-Calédonie, 	Le Syndicat des Importateurs et Distributeurs de Nouvelle-Calédonie, 	Le Syndicat des Commerçants de Nouvelle-Calédonie, P/O 
Le représentant du groupe SCIE, 		Le représentant du groupe KENU IN, 

Annexe : modèle de mise en forme de la liste des produits du BQP



BOUCLIER QUALITÉ PRIX:

FAMILLE	N°	PRODUIT	GENCOD	DESIGN
EPICERIE SEC	1	Baguette De Pain	3770004030019	PAIN BAGUETTE BLC EMBALLEE 250
	2	Biscottes	3256220020527	BISCOTTE 6 CEREALE -U-X36 300G
	3	Gouters Fourrés Chocolatés	8992760223015	B.KRAFT OREO CHOCO 137G
	4	Biscuit Sec	7622210476227	LU PETIT BRUN EXTRA 150G
	5	Crackers	9310072000480	B.ARN.SAO 250G
	6	Céréales Pour Petit Déjeuner Enfants	3256222974125	PT DEJEUNER TT CEREALE U 400G
	7	Riz Jasmin	3357530011011	RIZ JASMIN ST VINCENT 1KG
	8	Pâtes	3527030600040	PATES SPAGHETTI 450G
	9	Farine De Blé	3357530000121	FARINE VANESSA 1KG
	10	Nouilles Asiatiques En Bol Ou Sachet	089686170733	SOUPE MI GORENG 80G
VIANDES CHARCUTERIE VOLAILLES	11	Lardons Frais Ou Surgelés	3280596100026	SURG LARDONS FUMES 200G
	12	Saucisses De Poulet Surgelées	5702288000233	SAUCISSE POULET DANKA 34(Var)
	13	Pâté De Foie En Conserve	3434350000019	PATE DE FOIE 78G 1/10 JFLOCH
	14	Poulets Congelé <= 1,4 Kg (Import)	3280316009363	POULET PRIMCHANT 1.1KG (Var)
POISSONS	15	Sardines À L'huile En Conserve	6118000012412	-SARDINE HUILE 125G -525-
	16	Conserve De Thon	3700739200944	THON GERMON NATUREL 270G
LAIT FROMAGE OEufs	17	Yaourt Aromatisé Ou Nature	3348261941005	YA.TF NATURE X4
	18	Fromage À Burger En Tranches	3228020490329	TRANCHE BURGER 200G PSDT
	19	Emmental Râpé	3228021930015	EMMENTAL RAPE NEUTRE 100G
	20	Crème Fraîche UHT	9421016153541	CREME FOISONNEMENT 35%MG WESTGOLD 1L
	21	Oeufs Frais Catégorie B	3554301202009	OEufs FRAIS FERME DE LA PEX12
	22	Lait En Poudre	9300605052260	LAIT SUNSHINE SOFT PACK 400G
	23	Lait UHT	9415522285001	LAIT ENTIER MEADOW FRESH 1L
	24	Beurre Doux	3161910091247	BEURRE DOUX MOISY 250G
	25	Margarine	9310047010117	MARGARINE MEADOW LEA 500G
SEL ÉPICES SAUCES CONDIMENTS	26	Huile De Tournesol	3265474980006	HUILE TOURNESOL FILEDOR 1L
	27	Poivre Moulu	052100029962	POIVRE NOIR MOULU MCORMICK 85G
	28	Sel Fin	9415187009257	SEL FIN IODE CEREBOS 700G
	29	Vinaigre De Vin	3267281803646	VINAIGRE DE VIN 6- PPX 1 LITRE
	30	Moutarde	3256220268035	MOUTARDE DIJON VERRE 280G -U-
	31	Tomate Pelée En Conserve	3256220756563	TOMATE PELEES JUS 765G -U-
	32	Lait De Coco	8850227111049	LAIT DE COCO BEST 400ML
	33	Sauce Soja	4901515119996	KIKKOMAN 600ML
SUCRE CONFITURE CHOCOLAT	34	Confiture	3174061040606	CONFITURE ABRICOT VALADE 450G
	35	Compote De Fruits	3174068000009	COMP.VALADE POM.100G X4
	36	Sucre En Poudre	9415272101057	SUCRE CHELSEA 1KG